1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	:	IGEPAL CO 210
No.-CAS	:	68412-54-4

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange	:	Utilisation(s) particulière(s): Tensio-actifs pour applications diverses

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	RHODIA Opérations 40 Rue de la Haie Coq 93306 Aubervilliers Cedex - France Tel : +33 (0)1.53.56.50.00
Numéro d'appel d'urgence	:	MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7) Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK) Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK) Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore) China : +86 10 5100 3039 (Beijing)
Adresse e-mail	:	information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

N: Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68412-54-4 Ethoxylated nonylphenol

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P391 Recueillir le produit répandu.
Elimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Légèrement irritant pour les yeux et la peau. Ne présente PAS de danger particulier d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques. Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10: "Stabilité-Réactivité").

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nature chimique : Nonyl phénoxy (polyéthylèneoxy)éthanol

No.-CAS : 68412-54-4

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Ethoxylated nonylphenol	No.-CAS : 68412-54-4 auto classification	N; R50/53	H400 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1 H410 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1	>= 99 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux	:	Le secouriste doit se protéger. Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
Inhalation	:	non applicable
Contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Contact avec les yeux	:	Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
Ingestion	:	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudres polyvalentes.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Combustible, mais ne présentant pas de risque particulier en cas d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Autres informations	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Équipement de protection individuelle
Porter un équipement de protection adéquat.
Lunettes de sécurité
Porter des gants appropriés.
Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide.

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

Récupération : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Décontamination/nettoyage : Laver le reliquat non récupérable à grande eau.
Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.

Elimination : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Conseils supplémentaires : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures d'ordre technique : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Précautions de manipulation et d'utilisation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage

Recommandés : Stable dans des conditions normales.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Conserver dans un endroit sec et frais.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.

Produits incompatibles : Oxydants forts
Réducteurs puissants.

Conditions d'emballage

Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Acier inoxydable
Température de stockage	:	15 - 49 °C

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique	:	Veiller à une ventilation adéquate. Aspirer au point d'émission.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.
Protection des mains	:	Matière des gants: Gants en néoprène En cas de risque par contact cutané, utiliser des gants appropriés Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Utiliser un équipement individuel de protection propre et bien entretenu. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	donnée non disponible
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	5,0 - 7,7 à 5 % (m/v) Solution hydroalcoolique
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	solvants organiques polaires. soluble Hydrocarbures aromatiques soluble solvants organiques usuels. soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (tensio-actif)
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	env. 1 g/cm3 à 20 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible

Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts Réducteurs puissants.
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: (Oxydes de carbone - CO + CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 : 3.550 mg/kg - rat Aucune mortalité n'a été observée à cette dose. Rapports internes non publiés
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Humains Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété. application répétée en patch test Rapports internes non publiés lapin Irritation légère de la peau Rapports internes non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	lapin Irritant léger pour les yeux Rapports internes non publiés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	application répétée en patch test - Humains pas de réaction de sensibilisation cutanée observée Certaines réactions ont pu être observées chez des individus sensibles. Produit dilué Rapports internes non publiés

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Pas d'information disponible.

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro	:	Pas d'information disponible.
Génotoxicité in vivo	:	Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	Par analogie Très toxique pour les organismes aquatiques. Données bibliographiques

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Non facilement biodégradable Par analogie Rapports internes non publiés

Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (tensio-actif)

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement	:	Compartiment cible ultime du produit : Sol Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale	:	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT (N) Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Précautions d'élimination	:	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets.	:	Interdiction de mise en décharge.
Conseil	:	Vider complètement les emballages avant décontamination. Egouttage soigneux et passage à la vapeur.
Motif élimination déchet	:	Recycler après nettoyage. Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Autres données	:	Les emballages, citernes et conteneurs non nettoyés et/ou non dégazés, ayant contenu un produit dangereux, doivent, conformément aux prescriptions du RID et de l'ADR, être pourvus des étiquettes prescrites et/ou des panneaux de danger. Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NONYL PHENOXY (POLYETHYLENEOXY) ETHANOL), 9, III, (E)
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Code de restriction en tunnels	:	(E)
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

RID

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NONYL PHENOXY (POLYETHYLENEOXY) ETHANOL), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

IMDG

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NONYL PHENOXY (POLYETHYLENEOXY) ETHANOL), 9, III, IMDG Code Segregation Group - Not Relevant
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Polluant Marin (marque dangereux pour l'environnement)	:	OUI
No EMS	:	F-A , S-F

IATA

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NONYL PHENOXY (POLYETHYLENEOXY) ETHANOL), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Instructions d'emballage (avion cargo)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L
Instructions d'emballage (avion passager)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L

ADN / ADNR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (NONYL PHENOXY (POLYETHYLENEOXY) ETHANOL), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Restrictions à la commercialisation et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses	: Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 - ANNEXE XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des Phrases-P citées dans les sections 2 et 3.

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).